



Renseignements et inscriptions à l'Oustal

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 12H30 et de 13h30 à 17h30

✉️: accueil@centresocial-oustal.fr

☎️: Téléphone : 04 66 85 19 55

Première inscription au bureau de
l'Oustal



☎️ Contact

Centre de loisirs Le P'tit Oustal
Place Augustine Soubeiran

Téléphone : 04 66 85 19 55

Email : accueil@centresocial-oustal.fr

🌐 Site internet : <https://centresocial-oustal.fr/>



Centre de loisirs Le P'tit Oustal

Informations pratiques pour les familles

S'inscrire

Lors de la première inscription et avant chaque période de vacances d'été, les familles doivent fournir les documents suivants :

- Un dossier d'inscription complété
- Une fiche sanitaire de liaison
- Le numéro d'allocataire CAF
- Les copies des pages vaccinations du carnet de santé (ou un certificat médical attestant que les vaccinations sont à jour)
- Les justificatifs des aides ATL CAF, si vous en bénéficiez

Ces documents permettent d'assurer la sécurité des enfants et de mettre à jour les informations nécessaires à leur accueil.

Toute inscription devra être réglée au moment de la réservation pour être validée

Désinscription

Mercredis et petites vacances

Les désinscriptions peuvent être effectuées la veille pour le lendemain.

Période estivale

En été, les désinscriptions doivent impérativement être effectuées au minimum 72 heures à l'avance, afin que le repas du midi puisse être retiré de votre facturation. Passé ce délai, le repas sera facturé.

Où et quand s'inscrire ?

Les inscriptions peuvent être effectuées :

 Du lundi au vendredi

 De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 Par mail

 Par téléphone

 Directement à l'accueil de l'Oustal

Les Tarifs

Tarif à la journée

Le tarif journalier est calculé en fonction :

- du quotient familial de la famille
- de la composition du foyer
- des aides ATL

Afin d'actualiser les tarifs du centre de loisirs, il est nécessaire de fournir votre numéro d'allocataire CAF.

À défaut, le tarif journalier maximum sera appliqué.

Aides CAF/MSA

CAF

Les Aides aux Temps Libres (ATL) sont déduites automatiquement du tarif journalier lors de l'inscription.

MSA

Pour bénéficier du remboursement des Aides aux Loisirs, vous devez demander une attestation de paiement auprès du service comptabilité de l'Oustal.

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	ATL/ Jour Et/ enfants
De 0 à 670	11.70	9.70	7.70	4
De 671 à 960	12.80	10.80	8.80	3
De 961 à 1310	13.90	11.90	9.90	2
De 1310 à 9999	14	12	10	0

Restauration

Période scolaire et petites vacances
Lorsque votre enfant est inscrit à la journée, un repas tiré du sac doit être fourni.

Les jours de sortie, le repas doit être froid.

Période estivale

Durant l'été, les repas du midi sont fournis par le centre de loisirs.

Ils sont facturés en supplément du tarif journalier.

Pour le remboursement d'un repas, la désinscription doit être effectuée au moins 72 heures avant la date concernée.

**Des goûters toute l'année !
Les goûters sont fournis par le centre de loisirs pour tous les enfants.**

Autres informations

Les informations concernant :

les activités

les sorties

les thématiques

les horaires

le trousseau à prévoir

sont disponibles sur les plannings de chaque période, transmis aux familles et consultables sur le site internet.

